

Renvoi au comité de salut public de l'annonce par le comité de surveillance de Compiègne de la découverture de la somme de 162.420 livre chez différents cultivateurs, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'annonce par le comité de surveillance de Compiègne de la découverture de la somme de 162.420 livre chez différents cultivateurs, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 473;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38751_t1_0473_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



tous les monstres qui peuvent encore respirer dans son sein.

Representants, vous avez tous combattu dans l'arène des Sociétés populaires; c'est là que pendant cette lutte oragense qui a fait chauceler di souvent le destin de la France vous avez entouré le bereeau de la Révolution, et qu'en opposant l'égide de vos verus à l'astuce et à la perfidie de tous les despotes, vous les avez anéantis sous le glaive de la vérité. C'estde là que, converte du chéne civique dent la justice de vos concitoyens avait déjà orné vos fronts, vous vous êtes élancés sur cette montagne redontable ou l'immortalité vous attend. Dejà vous pouvez contempler encore les fidèles compagnons de vos premiers combaez. Tonjours inchratdables dans les postes avancés que leur courage des désignés à l'vi-même, ils y veillem sams cesse sur volve ouvrage, sur le monument imperissable qui nous garantit le liberré et le barbaur, sur la conscitution que vous nous avez dont et. Ils y sant honorés de la configuee particulière dont vous le payez investis, mais parcon leur ardeur parriotique n'est par égalemen secondér, et le re rout pas même as ures d'un asile lorsque isurs ressources

parcieulières ne peuveux le leur garantir.

Representants, le cel de la liberté ne peut être ingrat pour les sculs hommes qui font le plus éminemment profession de l'honerer et de la défendre. C'es, avec confiance qu'ils réclament votre sollichade paternelle pour que dans chaque commune il soit accordé un édifice national ou une pervie d'un semblable edifice pour la tenue des réances des Sociétés populaires. Par ce moyen, vous mettrez le secau de la bienveillance publique à la plus ancienne comme à la plus utile de nos institutions révolutionnaires et le génie de la République aura ainsi des temples digues de la grandeur de la mation qu'il prorège et dont il est protègé lui-

L. Guillon-Fauconnier, secrétaire; Louis Lefebure, secrétaire; Saint-Amour fils, président; Lemaire, secrétaire.

Le conseil d'administration du département du Pas-de-Calais annonce que des citoyens ont déposé dans son sein 15 chemises, 2 paires de souliers, et 25 liv. 5 s. en assignats, destinés pour les défenseurs de la Patrie.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Extrait des registres aux arrêtés du conseil d'administration du departement du Pas-de-Calais (2).

Seance publique du vingt-deux frimaire, l'an 11 de la Republique française, une et indivisible.

Un citoyen de la commune de Sallan, district d'Arras, se presente à la scance. Il depose, au nom du conseil general d'icelle quinze chemises deux paires de souliers et vingreinq livres einq sols en assignats, dont plusieurs habicants de la même commune font hommage à la République.

L'assemblée, out le procureur général syndie, arrête, qu'il sera fait mention honorable de ce don au procès-verbal; que les chemises et souliers seront versés dans les magasins, que la somme en assignats sera remise entre les mains du receveur du district d'Arras pour être versée dans le tresor public, qu'expéditions du présent arrêté seront adressées au conseil général de la commune de Sallan, aux représentants du peuple à Arras, à la Convention nationale et au receveur du district d'Arras.

DARTUS, scerélaire.

La même Administration annonce que les citoyens de la commune d'Aire ont donné 6 habits, 6 vestes, 3 culottes, 461 chemises, 31 paires de bas, 5 paires de souliers, 1 chapeau, 3 capotes, 3 cols, 9 mouchoirs, 12 draps de lit, 6 coupons de toile, 1 couverture et 207 liv. 10 s. en assignats.

Mention honorable, insertion an Bulletin \cdot (1).

Extrait des registres nux orrêtes du conseil d'administration du département du Pas-de-Calais (2).

Séance publique du 22 frimaire, l'an 11 de la République française, une et indivisible.

Un civoyen remei sur le bureau un état des dous patriotiques faits par les citoyens de la commune d'Aire. En voici le détail :

Six habits, six vestes, trois culottes, quatre cent-soixante et une chemises, trente-une paires de bas, cinq paires de souliers, un chapean, trois capotes, trois cols, neuf mouchoirs, douze draps de lit, six coupons de teile, une couverture et deux cent, sept livres dix sols en assignats.

L'assemblée, après avoir entendu le procureur genéral syndic, arrè e qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de ces dons, que les effets seront versés dans les magasins de la Republique, que les assignats seront remis entre les mains du citoyen Tresia, receveur du district, et qu'expéditions du procèsverbal seront adressées au conseil genéral de la commune d'Aire, aux représentants du peuple à Arras et à la Convention.

DARTUS, secrétaire. »

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Compiègne annonce que des visites domicilières qu'ils ont ordonnées chez différents cultivateurs de leur district, ont procuré à la République plusieurs découvertes utiles en mines d'or et d'argent; elles se montent à 162,420 livres tant en or qu'en argent monnayé.

Le même comité invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (3).

⁽¹⁾ Processiverbank de la Convention, t. 27, p. 198,

²⁾ Archives nationales, earten C 284, dossier 816.

^{1,} Procès verbaux de la Convention, †. 27, p. 198.

²⁾ Archives nationales, carton C 284., dossier 816.

^[3] Procès-verbaux de la Convention, I. 27, p. 199.